

Politique d'encadrement des risques  
Environnementaux, Sociaux et de  
Gouvernance

Septembre 2017

## Message du Président



**François de Varenne**

Président du Directoire de SCOR Investment Partners

« Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») tiennent une place essentielle tant dans nos décisions d'investissement que dans le choix des stratégies que nous proposons à nos clients. Soucieuse de participer à l'élaboration de solutions répondant aux enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées, et notamment aux risques liés au changement climatique, SCOR Investment Partners a développé une gamme de fonds thématiques reposant sur des stratégies innovantes axées sur la protection contre les catastrophes naturelles, le financement de la transition énergétique ou l'excellence en termes de performance énergétique des immeubles.

SCOR Investment Partners a choisi de se positionner en acteur responsable de la gestion d'actifs et la signature des UNPRI le 13 décembre 2016 s'inscrit dans cette démarche. Dans le cadre des stratégies dites « à impact » (*impact investing*), la société de gestion a choisi de développer des stratégies réduisant le risque climatique. Ainsi les fonds d'Insurance-Linked Securities (« ILS »), comme les fonds de dette immobilière ou infrastructure, ou la gestion d'actifs immobiliers physiques, permettent aux investisseurs de SCOR Investment Partners de participer à la réduction des causes ou des impacts des changements climatiques. En matière d'analyse des risques ESG, SCOR Investment Partners porte une attention toute particulière aux risques « carbone » et liés à la production des gaz à effet de serre. En s'appuyant sur des partenaires de renom, SCOR Investment Partners applique une démarche progressive et continue d'intégration des critères ESG dans la gestion de tous ses investissements.

SCOR Investment Partners entend participer de façon volontariste à la construction de pratiques ESG durables, tant par l'amélioration continue des modes de sélection d'investissement, que par la mise à disposition de stratégies d'*impact investing*. En tant que Président du Directoire de SCOR Investment Partners, je suis particulièrement sensible à ce que notre démarche, tout comme notre gamme de solutions, nous inscrivent parmi les acteurs reconnus de la finance responsable. »

## I. DANS LE CADRE DES STRATEGIES DITES A IMPACT (« IMPACT INVESTING »), SCOR INVESTMENT PARTNERS A CHOISI DE DEVELOPPER DES STRATEGIES REDUISANT LES RISQUES CLIMATIQUES

SCOR Investment Partners a choisi de prendre part à la gestion des risques climatiques en offrant à sa clientèle des stratégies ciblées.

En permettant à ses clients d'investir dans des stratégies qui financent pour partie des projets de transition énergétique (comme par exemple des parcs éoliens ou solaires), ou dans des stratégies finançant ou gérant des actifs immobiliers dont la majeure part a vocation à répondre aux meilleurs standards écologiques, SCOR Investment Partners participe en amont à la réduction des risques climatiques.

En offrant des stratégies investissant dans des *Insurance-Linked Securities* (« ILS »), SCOR Investment Partners propose à ses investisseurs de partager le risque de financement de la reconstruction après l'occurrence de catastrophes naturelles, dont bon nombre sont la matérialisation des risques climatiques.

### A. L'offre ILS

En participant à la reconstruction en cas de catastrophe naturelle, ou plus généralement en prenant part à un processus d'indemnisation en cas d'évènement extrême, réduisant par là-même l'impact de ces catastrophes, les fonds ILS entrent nativement dans la catégorie des investissements à caractère sociétal. SCOR Investment Partners étudie également avec attention l'émergence des programmes destinés à participer à la couverture de zones aujourd'hui peu assurées (initiatives de la Banque Mondiale par exemple).

Depuis Août 2011, SCOR Investment Partners a développé une gamme de fonds investissant dans l'ILS. Au 31 mai 2017, cette gamme représente EUR 774 millions d'encours sous gestion.

### B. L'offre prêts infrastructures

Les projets d'infrastructure sont un composant sociétal significatif de l'organisation des sociétés modernes. Dans le cadre de sa gestion, SCOR Investment Partners entend participer au financement de projets investissant dans la transition énergétique. Acteur reconnu de la gestion de fonds de dette, SCOR Investment Partners gère des fonds de dette infrastructure abritant de nombreux projets liés au financement de la transition énergétique. La société de gestion s'assure avant tout investissement de la prise en compte des critères ESG lors de la sélection des projets financés. Un suivi annuel des aspects ESG de tous les sponsors financés renforce son dispositif.

Les investissements dans les énergies renouvelables représentent au moins un tiers des financements réalisés dans les fonds de dette infrastructure gérés ou conseillés par SCOR Investment Partners.

Lancée en septembre 2013, la gamme représente, au 31 mai 2017, EUR 500 millions d'encours gérés ou conseillés.

### C. L'offre prêts immobiliers

La labellisation est un critère important de SCOR Investment Partners dans la sélection des dettes éligibles. Que ce soit le label BREEAM (« Building Research Establishment Environmental Assessment Method »), HQE (« Haute Qualité Environnementale ») ou LEED (« Leadership in Energy and Environmental Design »), le volume certifié s'élève à 69% de l'engagement brut des fonds de prêts immobiliers gérés ou conseillés par SCOR Investment Partners.

Lancée en juin 2013, la gamme de fonds de dette immobilière représente, au 31 mai 2017, EUR 315 millions d'encours gérés ou conseillés.

#### D. La gestion physique immobilière dédiée

Dans le cadre de la gestion sous mandat, SCOR Investment Partners a permis l'acquisition de l'un des tous premiers immeubles tertiaires à énergie positive dès 2011. Cet immeuble de 23 000 m<sup>2</sup> situé à Meudon produit à l'échelle d'une année plus d'énergie qu'il n'en consomme grâce à une centrale photovoltaïque revendant sa production à EDF, une chaudière de type cogénération à l'huile végétale produisant simultanément électricité et chauffage, ce qui lui a permis d'obtenir des labels énergétiques et écologiques exigeants.

Ce type d'acquisition a été complété par plusieurs programmes de rénovation au sein du portefeuille existant, avec des objectifs de certification environnementale ou de performance énergétique. Les acquisitions immobilières que SCOR Investment Partners a réalisées font, dans la majorité des cas, l'objet, à terme, d'une rénovation assortie d'une ou plusieurs certifications, permettant au portefeuille immobilier géré de remplir de plus en plus les critères des labels BREEAM ou HQE.

Au 31 mars 2017, le portefeuille immobilier physique suivi par SCOR Investment Partners s'élève à EUR 904 millions.

## II. DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DES RISQUES ESG, SCOR INVESTMENT PARTNERS PORTE UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIERE AUX RISQUES « CARBONE » ET LIES A LA PRODUCTION DES GAZ A EFFETS DE SERRE

Les risques ESG sont divers et leur suivi complexe. SCOR Investment Partners, en cohérence avec la création de sa gamme d'*impact investing*, a décidé d'organiser le suivi de ces risques sur l'ensemble de ses investissements autour de deux axes :

- d'une part, évaluer le risque global ESG des entreprises ou des projets financés ;
- d'autre part, isoler le risque spécifique de contribution au réchauffement climatique provoqué par la production ou l'utilisation de technologies émettant des gaz à effet de serre (génériquement appelé « risque carbone »).

Pour contrôler le risque global ESG des entreprises ou des projets financés, SCOR Investment Partners a décidé de s'appuyer sur les notations de **oekom**. Afin d'évaluer le risque carbone, SCOR Investment Partners a noué un partenariat avec **South Pole**.

Les méthodologies de notation ESG ou d'estimation de la pollution des entreprises participant au réchauffement climatique sont aujourd'hui très variables selon les prestataires, et évoluent constamment. Ainsi, par exemple, la non-uniformité, voire la non-faisabilité du calcul des émissions de gaz à effet de serre de scope 3 crée des incertitudes importantes sur l'interprétation des chiffres de risque carbone étudiés. SCOR Investment Partners a néanmoins décidé d'intégrer les évaluations de risque ESG à ses processus de gestion. Actuellement intégrées en tant qu'indicateurs de risque, les notations et évaluations ont vocation à devenir des limites lorsqu'elles seront stabilisées et homogénéisées, et les suivre dès aujourd'hui permettra d'optimiser leur intégration ultérieure.

## A. oekom

**oekom research AG** compte parmi les principales agences de notation extra-financière. Elle fournit à ses clients les informations leur permettant de combiner investissement socialement responsable (ISR) et perspective de rendement. En partenariat avec des investisseurs institutionnels et des fournisseurs de services financiers, oekom research AG développe des produits individuels ainsi que des stratégies d'investissement innovantes dans un marché en pleine croissance. Son activité de recherche en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) couvre une large proportion des émetteurs d'actions et d'obligations (entreprises, pays et institutions supranationales).

La société oekom fournit à SCOR Investment Partners des notations ESG des entreprises et des Etats ainsi qu'un suivi des controverses ESG ayant un impact sur les entreprises. oekom couvre une large part des investissements réalisés par SCOR Investment Partners.

## B. South Pole Group

**South Pole Group** est un prestataire de premier plan de solutions et services durables dans le monde entier. Il propose depuis plus de dix ans des solutions sur les problématiques climatiques à un large éventail d'entreprises publiques et privées et d'organisations de la société civile. Son expertise recouvre les domaines clés de l'action climatique dans les entreprises, les risques climatiques associés aux investissements, le conseil, les chaînes d'approvisionnement durables, la finance verte, ainsi que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Pionnier dans l'élaboration de projets destinés à réduire les émissions et encourager le recours aux énergies renouvelables, South Pole Group offre aujourd'hui le plus large portefeuille d'activités en la matière disponible sur le marché.

Le groupe South Pole fournit à SCOR Investment Partners les empreintes carbone des entreprises (essentiellement listées) et des Etats, ainsi que des éléments d'appréciation concernant le risque de transition, comme l'alignement de portefeuilles à la trajectoire 2°C, pour lequel South Pole s'est associé à l'organisation 2° investing initiative.

## III. SCOR INVESTMENT PARTNERS APPLIQUE UNE DEMARCHE PROGRESSIVE ET CONTINUE D'INTEGRATION DE CRITERES ESG DANS LA GESTION DE SES INVESTISSEMENTS

L'analyse des risques ESG dépend du secteur d'activité et des caractéristiques propres aux entreprises étudiées. La démarche adoptée par SCOR Investment Partners entend être pragmatique et évolutive. SCOR Investment Partners interdit déjà sur des critères ESG certaines catégories d'investissement. Sur l'univers d'investissement éligible, SCOR Investment Partners considère les notations de ses partenaires comme des indicateurs permettant d'identifier les dossiers à suivre plus particulièrement.

### A. Gestion des risques ESG ex-ante

SCOR Investment Partners intègre des critères ESG en préalable à un investissement en deux étapes.

D'abord, SCOR Investment Partners exclut certaines typologies d'investissements de façon absolue, les jugeant contraires à ses principes ESG. Ces typologies sont regroupées dans des listes d'exclusions normatives ou thématiques.

Ensuite, SCOR Investment Partners, en s'appuyant principalement sur son partenaire oekom, étudie le risque global ESG de l'investissement considéré.

## 1. Exclusions normatives

SCOR Investment Partners applique de façon préventive à tout investissement une série de filtres et de restrictions issus de normes propres ou internationales, qui conduisent à exclure certains investissements :

- application des recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) ;
- liste OFAC et liste des entreprises/pays sous sanctions publiés par le Ministère des Finances ;
- respect des dispositions de la convention d'Ottawa (mines anti-personnel) et du traité d'Oslo (bombes à sous-munitions) ;
- liste sur le gel des avoirs.

## 2. Exclusions thématiques

SCOR Investment Partners applique des filtres thématiques d'exclusion. Pour tous ses portefeuilles, SCOR Investment Partners n'investira pas dans :

- des entreprises réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires à partir du charbon thermique ;
- des entreprises de l'industrie du tabac.

Pour ses portefeuilles ILS, SCOR Investment Partners n'achètera pas de produit de réassurance portant sur le rachat de polices d'assurance vie.

## 3. Risque ESG global

Sur les investissements faisant partie du périmètre de couverture de oekom, SCOR Investment Partners s'appuie sur la notation oekom pour filtrer et analyser ses investissements. Une notation basse de oekom génère une analyse approfondie de l'investissement. SCOR Investment Partners fixe une limite en montants investis par fonds au nombre de dossiers non notés par oekom.

Sur les investissements non-liquides (immobilier physique, dette immobilière ou infrastructure), les risques ESG sont analysés par SCOR Investment Partners en tenant compte des spécificités de chaque dossier.

Enfin, lors de la souscription de produits ILS, SCOR Investment Partners vérifie que les cédantes qu'elle réassure contribueront effectivement à l'indemnisation et à la reconstruction en cas d'évènement sévère et que la transaction ne constitue pas une simple opération spéculative.

## B. Contrôles des risques ESG ex-post

SCOR Investment Partners suit au fil de l'eau l'évolution du risque ESG des entreprises et des pays présents dans les portefeuilles, en suivant les controverses qui peuvent affecter les émetteurs (grâce à oekom ou ses moyens propres).

SCOR Investment Partners effectue également une revue périodique des risques ESG des portefeuilles en s'appuyant sur les notations de oekom. Ce suivi permet d'apprécier la qualité extra-financière globale des portefeuilles, et d'identifier les évolutions significatives des notations individuelles comme moyennes, ou encore celles des pays. Les dossiers individuels les plus mal notés par oekom sont plus spécifiquement suivis.

SCOR Investment Partners procède enfin à une revue du risque carbone pour les portefeuilles de taille significative grâce entre autres aux informations fournies par South Pole.

## 1. oekom entreprises

**oekom Corporate Rating** évalue de manière détaillée la performance ESG d'une entreprise, en s'appuyant sur plus de 700 indicateurs. Ces indicateurs intègrent plusieurs critères comme les normes et les conventions internationales, les débats de société, les changements de régulation et le progrès technologique. Afin d'analyser les risques ESG d'une entreprise, les analystes d'oekom utilisent 100 critères ESG choisis spécifiquement pour chaque secteur d'activité. Ces critères sont ajustés en permanence afin d'être en phase avec les découvertes et les développements les plus récents.

Les notations ESG des entreprises sont revues a minima annuellement par oekom et font l'objet d'une revue ad-hoc en cas de controverses importantes ou de fusions. Selon la grille de lecture de oekom, le manque de transparence des entreprises étudiées peut dégrader significativement la notation. Ces notations permettent à SCOR Investment Partners de filtrer ses investissements et de concentrer ses analyses sur des investissements potentiellement sensibles.

## 2. oekom pays

**oekom Country Rating** évalue de manière détaillée la performance ESG d'un Etat, en s'appuyant sur plus de 100 indicateurs. Grâce à ces indicateurs, oekom évalue les structures institutionnelles d'un Etat ainsi que les performances de celui-ci sur le plan environnemental et sociétal. Les notations ESG des Etats sont revues annuellement.

SCOR Investment Partners utilise ces notations comme un indicateur de suivi de l'évolution des risques ESG macro.

## 3. Controverses

SCOR Investment Partners assure un suivi des controverses ESG pouvant affecter les émetteurs en portefeuille, et qui proviennent soit d'informations de marché soit d'agences de notation extra-financière dont oekom.

## 4. Risque Carbone

Pour les portefeuilles de taille significative (c'est-à-dire au-delà de EUR 500 millions), SCOR Investment Partners réalise une analyse spécifique du risque climat comprenant si cela est pertinent un calcul d'empreinte carbone, élaboré en tenant compte des possibilités techniques et des données disponibles, grâce au partenariat avec South Pole.

SCOR Investment Partners évalue également le risque de transition de ces portefeuilles et, lorsque c'est possible, l'adéquation de leur positionnement sur la trajectoire 2°C.

## C. Adaptabilité, reporting et transparence

SCOR Investment Partners s'adapte aux besoins de reporting de ses clients et s'engage à satisfaire avec transparence les demandes d'information relatives à leurs investissements.

SCOR Investment Partners peut intégrer des contraintes ESG spécifiques à sa clientèle autres que celles qui participent à sa politique, tant que ces dernières ne sont pas antagonistes aux siennes, et qu'elles sont librement acceptées par tous les investisseurs en cas de fonds ouvert. Dans ce dernier cas, elles figurent explicitement dans le prospectus du fonds.



SCOR Investment Partners  
5 avenue Kléber  
75975 Paris Cedex 16  
France  
+33 (0)1 53 64 65 26  
scorip.sales@scor.com

[www.scor-ip.com](http://www.scor-ip.com)